

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2022-099

du 19 septembre 2022

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 113

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

Considérant qu'une mission de levé topographique s'avère nécessaire pour la réalisation du projet « Quartier de la Médiathèque » ;

DÉCIDE

.....
ARTICLE 1
.....

Est approuvée la proposition d'un montant de 2 425,00 € HT de la société DEJANTE – 18, rue du Dr Sweitzer – 19000 Tulle, relative à une mission de levé topographique concernant le projet du quartier de la Médiathèque.

.....
ARTICLE 2
.....

Autorise la signature de ladite proposition financière.

.....
ARTICLE 3
.....

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 19 septembre 2022
Le président,
Pierre Chevalier

